



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024.

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 33 |
| Présents | : | 22 |
| Pouvoirs | : | 7 |
| Absents | : | 4 |

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Novembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux Novembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT, Mickael EECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à M. Paul CARRERE
Mme Rose-Marie ABRAHAM à Mme Isabelle CANTEGREIL
Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU
Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA
Mme Véronique CARRERE à M. Yannick VILLATORO
Mme Nacira LAROUSSE à Mme Anaïs BAREYT
M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Christelle GUILHEMSAN

Délibération n° 2024.95.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024.



Délibération n° 2024.95.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024.

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2024.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

. **ADOPTÉ** l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2024 dont le détail suit :

1. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2025 de la Collectivité
 2. Modification du tableau des effectifs de la Commune – Création d'un poste d'Ingénieur au 01 Janvier 2025 suite à réorganisation des services
 3. Création d'un poste d'Adjoint technique territorial dans le service périscolaire dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – Parcours Emploi Compétences
 4. Attribution de subventions exceptionnelles 2024
 5. Révision libre des attributions de compensations 2024/2025 - Commune de Morcenx-la-Nouvelle.
 6. Décision modificative 1 et clôture du lotissement de Bourdiou – Reversement de l'excédent exceptionnel au budget principal
 7. Décision modificative 1 du lotissement de l'Hoste
 8. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 – Budget principal
 9. Participation des communes extérieures ou des communautés de communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires de Morcenx-la-Nouvelle. Année scolaire 2024/2025
 10. Adoption de deux conventions d'occupation du domaine privé de la Commune en vue de réaliser et d'exploiter deux installations de production d'électricité photovoltaïque pour la couverture du futur boulodrome et du parking de la salle du Maroc.
 11. Vente d'une propriété communale sise au n° 80 rue de la zone industrielle du Massip, à M. CARVALHO ABREU et Mme RAMOS DA SILVA.
 12. SYDEC – Remplacement d'un candélabre accidenté sur la rue des Dunes à Morcenx-la-Nouvelle.
 13. Demande de financements pour la sécurisation des ateliers municipaux – Année 2025
 14. Dévolution marché public pour travaux de création d'une structure petite enfance MAM et Micro-crèche – Relance lot 17 photovoltaïque
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 28/11/2024

La Secrétaire de séance,
Christelle GUILHEMSAN.

Le Maire,
Paul CARRERE.

